

Les relations internationales de l'économie sociale au Québec sur plus d'un siècle et demi (1840-2008)

International Relations of Social Economy in Québec from 1840 to 2008

Benoît Lévesque

Volume 12, numéro 1, 2009

Coopération et missionnariat

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000770ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000770ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lévesque, B. (2009). Les relations internationales de l'économie sociale au Québec sur plus d'un siècle et demi (1840-2008). *Globe*, 12(1), 67-94.
<https://doi.org/10.7202/1000770ar>

Résumé de l'article

Cet article identifie et analyse cinq configurations dominantes dans les relations internationales de l'économie sociale au Québec pour la période allant de 1840 à 2008 : une première (1840-1880) que nous qualifions d'économie solidaire où prédominent les sociétés de secours mutuel, une seconde (1880-1920) d'économie sociale patronnée où les coopératives s'imposent, une troisième (1930-1950) de coopération d'inspiration corporatiste, une quatrième (1960-1990) de coopération inscrite dans le nationalisme économique et une cinquième (1990-2008) d'économie sociale et solidaire. Chacune de ces configurations dominantes a entretenu des relations internationales cohérentes avec les acteurs sociaux qui les portaient et avec leur idéologie. Les dernières configurations, par ailleurs, ont donné lieu à une ouverture sans précédent sur le monde. Désormais, des pratiques innovatrices circulent à travers les réseaux de coopération internationale, non seulement entre pays du Nord, mais aussi entre pays du Nord et du Sud, de plus en plus sous forme de partenariats dits « égaux ». Enfin, en s'institutionnalisant, les relations internationales de l'économie sociale se sont spécialisées dans au moins trois directions : la coopération internationale, la solidarité internationale et la recherche.

LES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
AU QUÉBEC SUR PLUS
D'UN SIÈCLE ET DEMI
(1840-2008)

BENOÎT LÉVESQUE

Université du Québec à Montréal

[illegible]

Résumé — Cet article identifie et analyse cinq configurations dominantes dans les relations internationales de l'économie sociale au Québec pour la période allant de 1840 à 2008 : une première (1840-1880) que nous qualifions d'économie solidaire où prédominent les sociétés de secours mutuel, une seconde (1880-1920) d'économie sociale patronnée où les coopératives s'imposent, une troisième (1930-1950) de coopération d'inspiration corporatiste, une quatrième (1960-1990) de coopération inscrite dans le nationalisme économique et une cinquième (1990-2008) d'économie sociale et solidaire. Chacune de ces configurations dominantes a entretenu des relations internationales cohérentes avec les acteurs sociaux qui les portaient et avec leur idéologie. Les dernières configurations, par ailleurs, ont donné lieu à une ouverture sans précédent sur le monde. Désormais, des pratiques innovatrices circulent à travers les réseaux de coopération internationale, non seulement entre pays du Nord, mais aussi entre pays du Nord et du Sud, de plus en plus sous forme de partenariats dits « égalitaires ». Enfin, en s'institutionnalisant, les relations internationales de l'économie sociale se sont spécialisées dans au moins trois directions : la coopération internationale, la solidarité internationale et la recherche.

✦ ✦ ✦

International Relations of Social Economy in Québec from 1840 to 2008

Abstract – This article identifies five dominant configurations when considering international relations of social economy in Quebec between 1840 and 2008 : a first (1840-1880) that we describe as an interdependent economy where mutual aid societies predominated; a second (1880-

perspective, l'ÉS désigne aussi une approche disciplinaire de l'économie en rapport avec la question sociale⁵, d'où une grande diversité d'écoles d'ÉS qui apparaissent par la suite, soit l'école conservatrice de Frédéric Le Play, l'école du solidarisme de Charles Gide, l'école libérale avec Léon Walras et l'école socialiste avec Jean Jaurès et Marcel Mauss⁶. Quelques décennies plus tard, la doctrine sociale de l'Église catholique en fera également la promotion. Enfin, si la dimension disciplinaire s'est atténuée avec le temps, elle n'est jamais complètement disparue, ce qui constitue sans doute une autre raison de l'intérêt des chercheurs à son égard⁷.

D'un point de vue historique comme d'un point de vue géopolitique, le pluriel s'impose lorsqu'il est question d'ÉS, d'où l'importance d'en spécifier la configuration. De même, les relations internationales qu'entretiennent les entreprises de l'ÉS sont très nombreuses et fortement contrastées selon les périodes, les secteurs, les pays et les régions et les statuts juridiques, sans oublier les projets de société qui les inspirent. Pour rendre compte de cette grande diversité sur une période d'un siècle et demi, nous proposons à la fois une périodisation et une typologie des configurations dominantes pour chacune des périodes. Une configuration peut être caractérisée par la conjoncture économique et politique lui ayant donné naissance, les acteurs individuels et collectifs mobilisés, la vision dominante qui donne sens aux divers projets mis de l'avant, les regroupements de ces derniers et la reconnaissance et le soutien plus ou moins affirmés des pouvoirs publics. Dans cet article, nous caractériserons à grands traits chacune des cinq configurations dominantes⁸ pour mettre en lumière les relations internationales qui les concernent. À partir des recherches réalisées dans le domaine, nous avons identifié cinq configurations : une première que nous qualifions d'économie solidaire (1840-1880) ; une seconde d'ÉS patronnée (1880-1920) ; une troisième de coopération d'inspiration corporatiste (1930-1950) ; une quatrième de coopération inscrite dans le nationalisme économique (1960-1990) ; et une cinquième d'économie

+ + +

5. André GUESLIN, *L'invention de l'économie sociale. Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1998 ; Cyrille FERRATON, *Associations et coopératives. Une autre histoire économique*, Ramonville-Saint-Agne, Éres, 2007.

6. Henri DESROCHE, *Traité d'économie sociale*, Paris, CIEM, 1983.

7. Jacques PALARD, « Henri Desroche et ses réseaux québécois. Entre théorie de l'utopie et pratiques maïeutiques », *Sociologie et Société*, vol. 37, n° 2, 2005, p. 21-48.

8. Nous avons caractérisé plus amplement ces configurations ailleurs : Benoît LÉVESQUE, *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence [1850-2007]*, Montréal, Cahiers du CRISES, C-15, 2007. De plus, nous poursuivons la recherche sur le sujet avec Martin Petitclerc et prévoyons tous les deux la publication d'un ouvrage à la fin de 2009 ou au début de 2010.

sociale et solidaire (1990 à aujourd'hui)⁹. Ceci dit, une configuration dominante qui cesse de l'être ne disparaît pas pour autant mais perd généralement certaines des caractéristiques qui lui avaient permis de s'imposer.

L'ÉCONOMIE SOCIALE

COMME ÉCONOMIE SOLIDAIRE (1840-1880)

Cette première configuration est fort instructive pour comprendre l'ensemble des autres configurations¹⁰. Contrairement à ce que laisse supposer la grande histoire de la coopération¹¹, l'ÉS est apparue sous la forme des sociétés de secours mutuel dans le monde ouvrier, dans le milieu urbain, et comme un mouvement indépendant des élites traditionnelles, d'où leur refus d'admettre les membres du clergé. À partir de 1840, un mouvement de pratiques relevant de l'ÉS s'impose, comme en témoignent les 253 sociétés de secours mutuel québécoises qui sont fondées au cours de ce siècle. Au début du XX^e siècle, les sociétés mutualistes regroupent 150 000 sociétaires, soit environ 35 % des hommes adultes des milieux urbains¹². En somme, la seconde moitié du XIX^e siècle peut être considérée comme une « ère de la mutualité ».

Pour affronter le chômage, la maladie, les accidents, l'invalidité ou la vieillesse, les sociétés de secours mutuel fournissent à la fois une aide financière, que rend possible une faible cotisation mensuelle, et un soutien moral qu'assurent la visite aux malades, la participation aux funérailles d'un

+ + +

9. Notre périodisation tient compte des périodisations généralement proposées pour l'ensemble de la société et de l'économie, mais les amende pour tenir compte de la dynamique spécifique de l'économie sociale. De plus, il faut bien voir que la fin d'une période pour une configuration donnée constitue en même temps le début d'une autre dont l'importance ne s'impose que progressivement. Dès lors, il est possible que de nouvelles recherches permettent de modifier à la marge la périodisation de certaines configurations, notamment les deux plus récentes pour lesquelles nous n'avons pas une distance comparable aux autres pour conclure définitivement (Sur cette question, voir Louis FAVREAU, *Entreprises collectives. Les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008).

10. Martin PETITCLERC, « Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuel au 19^e siècle », thèse de doctorat, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, 2005, paru sous le titre « *Nous protégeons l'infortune* ». *Les origines populaires de l'économie sociale au Québec* (Montréal, VLB éditeur, 2007) ; Yvan ROUSSEAU, « De la cotisation à la prime d'assurance. Le secours mutuel au Québec entre 1880 et 1945 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 110, n° 4, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2003 ; Jean-Marie FECTEAU, « État et associationnisme au XIX^e siècle québécois : éléments pour une problématique des rapports État/Société dans la transition au capitalisme », Alan GREER et Ian RADFORTH (dir.), *Colonial Leviathan State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

11. Gaston DESCHÈNES, « Le mouvement coopératif québécois : guide bibliographique », *Revue du CIRIEC*, vol. 11, n° 1-2, 1981.

12. Martin PETITCLERC, *op. cit.*, p. 223.

des associés et les activités culturelles ou de loisir. Ces sociétés se démarquent clairement des organisations fondées par les élites traditionnelles qui visaient à discipliner les classes populaires en développant la prévoyance sociale (banques populaires d'épargne, assurances, assistance) comme le proposait l'école conservatrice de Frédéric Le Play (1806-1882). Ainsi, les sociétés de secours mutuel auraient contribué à la formation de la classe ouvrière, notamment par l'apprentissage du fonctionnement associatif, de la démocratie et de la solidarité. Dans cette perspective, la « Grande association pour la protection des ouvriers » de Médéric Lanctôt réussit en 1867 à mobiliser à Montréal 10 000 ouvriers dans le cadre d'une manifestation faisant appel principalement aux réseaux mutualistes. Enfin, les sociétés de secours mutuel auraient également permis la formation de réseaux d'apprentissage fort utiles pour la formation des premières coopératives.

Les sociétés de secours mutuel partagent plusieurs traits de ce que certains appellent aujourd'hui l'économie solidaire¹³. Ainsi, elles innovent par leurs pratiques démocratiques fondées sur la participation et la délibération. En constituant une « famille fictive », elles permettent l'encastrement des activités « économiques » dans une « culture d'entraide fraternelle », d'où une cotisation uniforme plutôt que graduée en fonction du risque. Comme membre d'une association volontaire, la personne dans le besoin est en droit d'être secourue, à la différence de ce que permet l'assistance que procurent les organismes philanthropiques. De plus, comme elles misent sur les relations de proximité, ces sociétés refusent de se fédérer (relations verticales), encourageant plutôt des relations horizontales de réciprocité. En somme, elles ne sauraient être confondues ni avec la mutualité patronnée ni avec la mutualité scientifique (cette dernière faisait appel aux tables actuarielles pour se donner des réserves suffisantes et établir des primes graduées selon le risque). Outre des facteurs internes tels les conflits et la mauvaise gestion, leur déclin résulte en grande partie de facteurs externes, notamment l'absence d'une reconnaissance juridique, la longue période de crise et de stagnation économique des années 1873-1896 et la concurrence des sociétés fraternelles et des compagnies d'assurances d'origine britannique ou américaine qui ont réussi à imposer une approche misant sur une forme d'épargne individualisée¹⁴.

+ + +

13. Jean-Louis LAVILLE, *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

14. Martin PETITCLERC, *op. cit.*, p. 346.

Le bilan des relations internationales de cette première configuration serait à faire, ce qui ne va pas de soi étant donné l'ancrage local des initiatives de l'époque et leurs faibles moyens financiers. De plus, il s'agit de la période sur laquelle les recherches sont les moins nombreuses, en ce qui concerne l'économie sociale. Cependant, si l'on considère que la plus ancienne des sociétés de secours, la *Quebec Provident, Benevolent and Friendly Society*, a été fondée en 1789, on peut supposer que l'inspiration initiale provenait d'artisans et d'ouvriers originaires du Royaume-Uni. Tel fut le cas des mutuelles pour incendies, des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles où les francophones ont adapté de manière originale des associations d'abord conçues par des Britanniques ou des Américains¹⁵. Les sociétés fraternelles et les compagnies d'assurances anglo-saxonnes sont également mentionnées au moins pour leur concurrence. Par ailleurs, certaines sociétés de secours mutuel se sont donné des bibliothèques, ce qui laisse supposer qu'elles n'étaient pas insensibles au mouvement d'idées les concernant. Toutefois, l'absence voulue de représentants de la petite bourgeoisie en leur sein orientait sans doute la réflexion principalement sur l'affirmation de la classe ouvrière et sur ses capacités à trouver des solutions inédites à ses problèmes. Enfin, étant antérieures au syndicalisme ouvrier, la plupart de ces sociétés n'ont pas été forgées par les syndicats bien que les Chevaliers du travail (*Knights of Labour*) d'origine américaine leur aient été grandement favorables, particulièrement entre 1882 et 1890¹⁶.

L'ÉCONOMIE SOCIALE PATRONNÉE (1880-1920)

Cette seconde configuration concerne principalement des initiatives associatives dans les milieux ruraux aux prises avec les problèmes de la transformation d'une agriculture en difficulté et de l'exode rural vers les États-Unis et les villes. Inspirée par l'école de Le Play puis par la doctrine sociale de l'Église catholique, cette configuration mise sur le patronage des « autorités sociales » pour assurer le succès des organisations destinées à améliorer le sort des populations ouvrières et paysannes. Il en résultera des conflits entre, d'une part, le clergé et les conservateurs qui supportent une agriculture vivrière

+ + +

15. Gaston DESCHÊNES, « Le mouvement coopératif québécois : guide bibliographique », p. 21 ; Jean-Pierre KESTERMAN, en collaboration avec Guy BOISCLAIR et Jean-Marc KIROUAC, *Histoire du syndicalisme au Québec, UCC-UPA, 1924-1984*, Montréal, Boréal Express, 1984, p. 27.

16. Fernand HARVEY, « Les Chevaliers du Travail, les États-Unis et la Société québécoise (1882-1902) », Fernand HARVEY (dir.), *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 82 ; Jean-Marie FECTEAU, *L'émergence de l'idéal coopératif et l'État au Québec, 1850-1914*, Montréal, Cahiers de la Chaire de coopération Guy-Bernier, 1989, p. 28 et 60.

comme mode de vie par l'entremise entre autres des Cercles agricoles et, d'autre part, l'État québécois, les marchands du secteur agricole et les libéraux qui encouragent une agriculture orientée vers le marché à partir des Sociétés d'agriculture¹⁷. Au tournant du siècle, les deux principaux promoteurs de la coopération, Jérôme-Adolphe Chicoyne¹⁸ (1840-1910) pour les coopératives agricoles et Alphonse Desjardins (1854-1920) pour les Caisses populaires, ont été fortement inspirés par Le Play et son école¹⁹. Tous les deux ont été membres de la Société canadienne d'économie sociale de Montréal (SCÉSM) et lecteurs de *La Réforme sociale*, organe des leplaysiens. En somme, contrairement à la configuration précédente, les initiatives contrastées de la présente configuration s'appuient sur l'élite traditionnelle pour leur institutionnalisation. Même si peu d'entreprises d'ES fondées dans le dernier tiers du XIX^e siècle s'imposent dans le siècle suivant, les bases de la pensée sociale du mouvement coopératif ont alors été posées pour au moins un demi-siècle.

Les contacts avec les leplaysiens français remontent au début de la seconde moitié du XIX^e siècle avec par exemple Étienne Parent (1802-1874) qui, à la suite d'un séjour en France en 1852, a « frayed avec le milieu de l'économie sociale leplaysienne²⁰ ». En 1859, Edme Rameau de Saint-Père (1820-1899), « disciple de Le Play », avait publié un ouvrage sur *Les Français en Amérique : Acadiens et Canadiens*²¹. Principal agent de diffusion de l'École de Le Play au Canada français, il fit plusieurs séjours au Canada. animateur d'une Association des amis du Canada à Paris, « il entretenait une correspondance suivie avec des informateurs canadiens » dont Garneau, Parent et Chauveau, qu'il avait tenté de recruter²². Pour les leplaysiens, le Canada français, avec ses communautés rurales, représente une « utopie à rebours »,

+ + +

17. Jean-Pierre KESTERMAN, *Histoire du syndicalisme au Québec*, p. 38.

18. J.-A. Chicoyne, avocat, fonctionnaire, administrateur, député conservateur de Wolfe à l'Assemblée législative, sera l'artisan de la loi des syndicats agricoles adoptée en 1902 (Gaston DESCHÈNES, « J.-A. Chicoyne et le mouvement coopératif », *Revue du CIRIEC*, vol. 14, n° 2, 1982, p. 214). Voir également *Revue du CIRIEC*, vol. 15, n° 2, 1983, et vol. 16, n° 1 et 2, 1984 et 1985; Pierre POULIN, *Histoire du Mouvement Desjardins, Tome 1 : Desjardins et la naissance des caisses populaires, 1900-1920*, Montréal, Québec Amérique, 1990, p. 105.

19. Desjardins sera membre de la Société d'économie sociale de Paris à partir de 1899 alors que Chicoyne, qui a fait plusieurs voyages en Europe, sera très actif à la SCÉSM d'abord comme président puis, de 1886 à 1902, comme le principal propagandiste, à partir du journal *Le Pionnier* de Sherbrooke (Pierre TRÉPANIÉ, « La Société canadienne d'économie sociale de Montréal [1888-1911] : ses membres, ses critiques et sa survie », *Histoire sociale/Social History*, vol. 19, n° 38, 1986, p. 299-322; « Les influences leplaysiennes au Canada français », *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 22, n° 1, 1987, p. 60-82).

20. Martin PETITCLERC, *op. cit.*, p. 103.

21. Edme RAMEAU DE SAINT-PÈRE, *Les Français en Amérique : Acadiens et Canadiens*, Paris, A. Jouby, 1859.

22. Martin PETITCLERC, *op. cit.*, p. 104.

celle du retour à l'ancienne France, comparativement au socialisme utopique de Fourier et Caber²³. En laissant entrevoir la contribution éventuelle des Canadiens français à la civilisation en Amérique, Rameau de Saint-Père fournit « la matrice de ce qu'on appellera par la suite l'idéologie du messianisme, de la vocation de la race française en Amérique²⁴ ». Quelques décennies plus tard, Léon Gérin²⁵ (1863-1951), qui avait étudié avec le professeur Edmond Demoulin et avait eu des contacts avec l'abbé Henri de Tourville (appartenant à la branche dissidente des leplaysiens de la première génération) lors de son séjour d'études à Paris en 1886, remet en question l'exemplarité de cette famille canadienne-française traditionnelle, qu'il considère instable et routinière comparativement à la « famille particulariste » anglo-saxonne, plus entrepreneuriale. D'où sans doute sa réserve à l'égard des initiatives réformistes de la SCÉSM.

Bien que la Société internationale d'ÉS ait été fondée en 1857 à Paris, « les Canadiens semblent [n']avoir découvert la Société d'économie sociale [qu']après 1885²⁶ ». En effet, la SCÉSM sera fondée en 1888 et celle de Québec en 1905 (mais cette dernière disparaît en 1915). La SCÉSM, qui « s'inscrit donc dans le cadre des relations culturelles franco-québécoises, à la fois par son rôle de centre de diffusion des influences leplaysiennes au Canada français et par les circonstances de sa fondation²⁷ », a connu des hauts et des bas entre 1888 et 1911. Ses activités étaient constituées principalement de conférences sur des questions sociales, d'assemblées publiques et de visites sociales (instruction, charité et bienfaisance). L'école de Le Play représentait également une source d'inspiration pour les intellectuels et les universitaires. Outre l'abbé Lortie à l'Université Laval et Léon Gérin, fonctionnaire considéré comme le premier sociologue canadien, relevons Édouard Montpetit

+ + +

23. Yvan LAMONDE, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, p. 392.

24. *Ibid.*, p. 390. De cette idéologie découleront des efforts pour organiser une émigration française vers le Canada français. S'y emploieront entre autres Chicoyne et le curé Labelle. En 1872, Onésime Reclus, un ami français du curé Labelle, fonde une compagnie de colonisation franco-canadienne (*ibid.*, p. 394).

25. Alors qu'il était consul de la France à Québec, Charles-Henri-Philippe Gauldrée-Boilleau, disciple de Le Play, réalisa en 1861 une monographie de Saint-Irenée, dans la région de Charlevoix (Charles-Henri-Philippe GAULDRÉE-BOILLEAU, *Paysans de Saint-Irenée de Charlevoix en 1861 et 1862*, reproduit dans *Les Cahiers de l'Institut d'histoire*, n° 11, 1968 [1875], p. 17-76). Léon Gérin produisit cinq monographies entre 1886 et 1929, dont l'une sur Saint-Irenée (Léon GÉRIN, *Le type économique et social des Canadiens. Milieux agricoles de tradition française*, Montréal, Éditions de l'A. C.-F., 1938 ; voir aussi Jean-Charles FALARDEAU, « Présentation de Léon Gérin et de son œuvre », Jean-Charles FALARDEAU, Philippe GARIGUE et Léon GÉRIN, *Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1968).

26. Pierre SAVARD, « Introduction aux paysans et ouvriers québécois d'autrefois », *Les Cahiers de l'Institut d'histoire*, n° 11, 1968, p. 11.

27. Pierre TRÉPANIÉ, « La Société canadienne d'économie sociale de Montréal (1888-1911) : ses membres, ses critiques et sa survie », p. 299.

(1881-1951), titulaire en 1905 d'une chaire en économie sociale, qui a été membre de la SCÉSM et en relation avec des leplaysiens lors de ses études à l'École des sciences politiques de Paris. Vers la même époque, « Errol Bouchette, déjà admirateur de Le Play, avait fondé à Ottawa un cercle d'études sociales » où son ami « Gérin [...] présenta des exposés sociologiques²⁸ ».

Le catholicisme social, qui était déjà présent, s'impose par la suite en continuité avec la pensée leplaysienne (moins avec le volet scientifique qu'avec le volet réformiste). L'École sociale populaire fondée par les jésuites en 1911 serait la suite logique de la SCÉSM²⁹. En ce qui concerne les influences venant de l'extérieur, les autorités ecclésiastiques s'efforceront de limiter le rayonnement des réseaux qui leur semblaient menacer leur position. Elles s'opposeront aux Chevaliers du travail qui faisaient la promotion non seulement du syndicalisme mais aussi de l'ÉS, notamment des coopératives d'inspiration rochdalienne, pour accomplir leur mission. De même, quelques décennies plus tard, les idées socialistes et les projets coopératifs d'Albert Saint-Martin (1865-1947) seront combattus fermement par l'Église catholique³⁰.

Sur le terrain, les membres du clergé s'engagent fortement dans les coopératives agricoles et encore plus dans les Caisses populaires. Ainsi, l'abbé J. B. A. Allaire a fondé la « première » coopérative agricole en 1903 à Adamsville, le premier collègue enseignant la coopération en 1912 de même que la Confédération des coopératives agricoles, en 1916 (cette confédération liquide ses biens en 1921). Ces initiatives font suite à un voyage en Europe où il a découvert le *Boerenbond*³¹ (Ligue des paysans belges), qui représente le type idéal d'un modèle de coopération corporatiste inspiré par la doctrine sociale de l'Église catholique. « Pour convaincre les agriculteurs, il cite [dans son *Catéchisme des sociétés agricoles du Québec*] les mouvements allemand, belge et danois qui ont "transformé leurs diverses provinces en véritables jardins, où l'on vit dans l'aisance"³². » Dans le domaine des coopératives agricoles, le père Bellemare, jésuite, fonde en 1913, avec l'aide de

+ + +

28. Jean-Charles FALARDEAU, *op. cit.*, p. 14.

29. Yvan LAMONDE, *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929*, Montréal, Fides, 2004, p. 86.

30. Claude LARIVIERE, *Albert St-Martin, militant d'avant-garde*, Montréal, Éd. Coopérative Albert St-Martin, 1979, p. 96.

31. Mouvement corporatiste d'inspiration catholique, avec des sections paroissiales. Ainsi, « par les soins de nombreux aumôniers, les principes religieux et les vertus morales servent de base à toute la vie de l'association » (Émile CLOUTIER, « L'organisation professionnelle », *Semaines sociales du Canada*, XI^e session, *L'ordre social chrétien*, Montréal, Secrétariat des semaines sociales du Canada, 1932, p. 251-268).

32. André LECLERC, *Les doctrines coopératives en Europe et au Canada. Naissance, évolution et interrelations*, Sherbrooke, IREBUS, 1982, p. 66.

l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJCF), le Comptoir coopératif de Montréal pour regrouper des cercles agricoles et des coopératives. Ce regroupement vise le maintien des « traits catholiques et français de la société rurale³³ ».

Si la première Caisse populaire a été fondée à Lévis par Alphonse Desjardins en 1900, le mouvement ne démarre qu'une décennie plus tard, suite à l'appui explicite de l'Église catholique³⁴. En 1920, sur les 160 caisses, 140 avaient un prêtre comme dirigeant et 116 comme président de la caisse. Alphonse Desjardins s'impose comme un expert des coopératives d'épargne et de crédit, et ce à travers le monde. Sa fonction de sténographe francophone à la Chambre des communes lui permettait de se livrer à des recherches. Ainsi, il découvre la coopération en lisant en 1898 *People's Banks* de Henry W. Wolff, un britannique qui avait succédé au premier président de l'Alliance coopérative internationale (ACI), Lord Earl Grey, lorsque ce dernier était devenu gouverneur général du Canada. Wolff l'a présenté aux principaux dirigeants des coopératives d'épargne et de crédit en Europe. La Caisse populaire Desjardins tire son inspiration des grands modèles examinés par Wolff (ceux de Raiffeisen, Schulze et surtout Luzzatti), mais demeure conforme à la vision que le fondateur se faisait de sa société. Pour défendre son projet de loi sur les caisses en 1902, Desjardins réalise une enquête auprès d'une quinzaine de leaders coopératifs « en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Suisse, en Hongrie et en Serbie ».

Le rayonnement international des caisses populaires a aussi atteint les États-Unis, comme en témoigne la correspondance d'Alphonse Desjardins avec des hommes politiques, des dirigeants d'associations, des journalistes et des professeurs d'université dans au moins 24 États américains. Il séjourne à cinq reprises aux États-Unis pour y fonder des caisses populaires. Il est conseiller auprès des gouvernements de divers États pour la rédaction de lois concernant les *credit unions* (caisses). Suite à ces interventions, il est invité en 1908 par la *National Monetary Commission* de Washington à collaborer aux travaux portant « sur le système bancaire américain en rédigeant un mémoire sur l'organisation et le fonctionnement des caisses populaires ». Après un séjour de cinq semaines au Massachusetts en 1911, il est invité l'année suivante par la *Russell Sage Foundation* de New

+ + +

33. Jean-Pierre KESTERMAN, *op. cit.*, p. 31.

34. Les deux paragraphes qui suivent sont en grande partie tributaires des informations contenues dans l'ouvrage déjà cité de Pierre Poulin sur le Mouvement Desjardins.

York où il donne quelques conférences. Si l'expansion des caisses populaires à partir de 1912 ne lui permet plus de répondre positivement à de telles invitations, sa renommée aux États-Unis est désormais bien acquise comme en témoigne son admission en 1913-1914 dans des associations telles *The American Economic Association*, *The Academy of Political and Social Science* et *The American Academy of Political and Social Science*. De son vivant, Desjardins a été « associé de près ou de loin à la plupart des grandes étapes qui ont marqué le début du mouvement des *credit unions* aux États-Unis ».

LA COOPÉRATION CORPORATISTE (1930-1950)

La troisième configuration prolonge la précédente tout en étant plus nationaliste, corporatiste et inspirée par la doctrine sociale de l'Église catholique³⁵. Au départ, la crise de 1929 a eu « l'effet d'un choc électrique sur la société québécoise ».

Devant la gravité de la situation et le désarroi idéologique ambiant, les milieux cléricaux et les élites traditionnelles se lancent dans une vaste campagne de réactivation et de mise à jour du nationalisme traditionaliste, à laquelle se rallient bientôt une majorité d'intellectuels, d'étudiants, de penseurs politiques et de spécialistes des sciences humaines ayant quelque influence dans le Québec francophone³⁶.

Le programme de restauration sociale élaboré en 1933 à l'instigation de l'École sociale populaire sera signé par une dizaine de dirigeants sociaux provenant de divers milieux³⁷. Si l'on compte sur l'État pour protéger la société et lutter contre les monopoles, la régulation économique et sociale devrait être assurée par le corporatisme social, notamment le regroupement des patrons et des ouvriers pour établir des relations harmonieuses. Pour certains, la sortie de crise exige de surcroît un retour à l'esprit chrétien, voire la mise en place d'un « ordre social chrétien ». Comme le corporatisme sera très difficile à réaliser, « plusieurs de ces volontés de changement convergeront vers la coopération³⁸ ».

+ + +

35. Cette doctrine exposée dans *Rerum Novarum* par Léon XIII en 1891 a été réitérée avec force par Pie XI dans *Quadragesimo anno* (*La reconstruction d'un ordre social*, 1931) (Jean RICHARD et Louis O'NEIL, *La Question sociale, hier et aujourd'hui. Colloque du Centenaire de Rerum Novarum*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993).

36. Gaston DESCHÊNES, « Le mouvement coopératif québécois : guide bibliographique », p. 5.

37. Michel PELLETIER et Yves VAILLANCOURT, *Les politiques sociales et les travailleurs, Cahier II : les années 1930*, Montréal, s.e., 1975, p. 121-146.

38. Pierre POULIN, *Histoire du Mouvement Desjardins, Tome II : La percée des Caisses populaires, 1920-1944, op. cit.*, 1994, p. 182.

On assiste alors à une très forte croissance du nombre de coopératives : « on croyait tout faire par la coopération³⁹ ». Entre 1933 et 1950, l'essor des coopératives est exceptionnel, dans l'agriculture et dans l'épargne et le crédit bien sûr, mais aussi dans de nouveaux secteurs, tels la consommation en 1937, les pêcheries en 1938, l'habitation en 1940, l'électricité en 1945, puis le téléphone et les milieux étudiants. L'éducation coopérative devient une préoccupation plus importante qu'auparavant : la promotion et la vulgarisation de la doctrine coopérative s'intensifient, particulièrement à partir des écoles professionnelles d'agriculture. De même, l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'École des Hautes études commerciales (HEC) lancent des cours sur la coopération et encouragent les étudiants à mener des recherches en ce sens. Cet effort est soutenu aussi bien à Montréal, à l'École des HEC avec les Montpetit, Minville et Angers qu'à Québec où l'on a créé en 1938 une École des sciences sociales et une Chaire de la coopération dont le titulaire sera le Père Georges-Henri Lévesque. Des 113 thèses sur le sujet déposées à l'Université Laval de 1940 à 1980, plus de la moitié d'entre elles l'ont été dans les années 1940⁴⁰.

Si, pour plusieurs, cette période représente l'âge d'or de la coopération, il faut reconnaître que l'unité du « mouvement » n'allait pas de soi. Outre la vision du Père G. Lévesque, qui avait fondé en 1939 le Conseil supérieur de la coopération (CSC) pour en assurer le rayonnement, on était en présence d'au moins trois autres conceptions du développement coopératif. D'abord, celle des Caisses populaires, dont le fondateur « avait été le premier au Québec à esquisser un plan de développement coopératif », misant sur « la caisse d'épargne et de crédit, comme foyer générateur et comme aide indispensable à toutes les autres associations⁴¹ ». Ensuite, celle du corporatisme agricole tel que mis de l'avant par le *Boerenbond*, qui avait séduit l'abbé Allaire puis l'École sociale populaire et l'Union catholique des cultivateurs (UCC). Enfin, celle de Victor Barbeau et de Berthe Louard qui, bien qu'associés au CSC, avaient organisé une sorte de « conseil de la coopération avant l'heure » avec la création de La Familiale⁴².

Pour regrouper l'ensemble des coopératives, le Père Lévesque avait inclus dans le Manifeste du CSC le principe de la non-confessionnalité et

+ + +

39. Jean-Louis MARTEL, « L'organisation coopérative et les projets de restauration sociale des années 30 au Québec », *Revue du CIRIEC*, vol. 18, n° 2, 1987, p. 26.

40. Gaston DESCHÈNES, « Le mouvement coopératif québécois : guide bibliographique », p. 6.

41. André LECLERC, *op. cit.*, p. 61.

42. François-Albert ANGERS, *La coopération de la réalité à la théorie économique, Tome II : L'activité coopérative en théorie économique*, Montréal, Fides, 1976, p. 130.

celui de la neutralité ethnique et politique. En 1942, la Fédération des caisses populaires se retire du CSC en raison de l'opposition de l'Union régionale de Montréal, qui craignait une ingérence extérieure et qui s'opposait au principe de la non-confessionnalité. Ce conflit, qui s'intensifie en 1945, révèle deux conceptions différentes de la coopération, du nationalisme et de la place de la religion dans l'économie. Pour l'École des sciences sociales de Québec, la coopération représente une fin en elle-même en raison de ses règles, alors que pour les tenants du corporatisme⁴³, elle est un moyen en vue d'une émancipation collective. Pour certains dirigeants de l'Union régionale de Montréal,

la coopération est un retranchement devant permettre aux Canadiens français de rassembler leurs forces pour lutter contre le pouvoir économique anglo-saxon, la culture américaine et le libéralisme politique et religieux qui ébranlent les cadres traditionnels de la société canadienne-française⁴⁴

de sorte qu'il était « inconcevable que des étrangers puissent se mêler de ses orientations ». On retrouve aussi deux autres visions du rôle de la religion dans les affaires, dont l'une se refuse à distinguer l'ordre spirituel de l'ordre profane. En dépit d'une croissance remarquable, les années 1930-1950 seront donc marquées par des remises en question du corporatisme, dont les

+ + +

43. La position du Père Georges-Henri Lévesque a évolué sur ce point comme sur d'autres. Elle a évolué en ce qui concerne le CCF (*Cooperative Commonwealth Federation*). En effet, en 1933-1934, il publie une étude sur ce parti politique pour en faire une critique dans des tracts de l'École sociale populaire et dans *Le Devoir* (Robert PARISÉ, *Georges-Henri Lévesque, père de la Renaissance québécoise*, Montréal, Alain Stanké, 1976, p. 154). Mais, il « revient sur ces critiques dès 1939 et persuade le cardinal Villeneuve de signer en 1943 avec les évêques du Canada une déclaration "donnant la permission aux catholiques de voter pour le CCF" » (Dorval BRUNELLE, *Les trois colombes. Essai*, Montréal, VLB éditeur, 1985, p. 41). Voir également Michael BEHIELS, « Le père Georges-Henri Lévesque et l'établissement des sciences sociales à Laval, 1938-1955 », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 52, n° 3, 1982, p. 335-376; Georges-Henri LÉVESQUE, *Souvenances, Tome I*, Montréal, La Presse, 1983, p. 213-239. En ce qui concerne le coopératisme, il défend une position coopérative orthodoxe (Gaston DESCHÊNES, *Ensemble! Revue de la Coopération (1940-1951)*, Sherbrooke, Chaire de coopération de l'Université de Sherbrooke, 1977, p. 89), celle des pionniers de Rochdale que certains ont défini comme le « coopératisme idéologique », dans la mesure où les principes et règles coopératives sont alors considérés comme ayant valeur en soi, à la différence de ceux pour qui la coopération est un moyen pour atteindre le corporatisme social (ou le socialisme ailleurs), selon la distinction établie par Gijssels, Develtere et Raymaekers (Caroline GIJSSELS, Patrick DEVELTERE et Peter RAYMAEKERS, *Renouveau coopératif et développement durable*, Louvain, Hoger Instituut voor de arbeid, 2007). En ce sens, pour le Père Lévesque la coopérative est d'abord une entité économique et indirectement sociale. Sur les rapports entre le corporatisme et le coopératisme, il propose d'abord une harmonisation entre les deux, mais sans grande conviction (Georges-Henri LÉVESQUE, « Corporatisme, coopératisme, position du problème », *L'Action nationale*, octobre 1940). Mais, dans le tome 2 de ses mémoires, il se montre très critique à l'égard du corporatisme social et de l'École sociale populaire, notamment sur la question de la confessionnalité des coopératives défendues par cette dernière.

44. Pierre POULIN, *Histoire du Mouvement Desjardins, Tome II : La percée des Caisses populaires, 1920-1944*, p. 299.

assises étaient surtout rurales, alors que le Québec était devenu très majoritairement urbain.

Sur le plan des relations internationales, on pourra observer une fermeture qui sera suivie d'une ouverture à partir des années 1950. En effet, à la suite de leur conflit avec la Fédération de Québec, les dirigeants les plus radicaux de l'Union régionale de Montréal refusaient toute forme de collaboration avec les organisations qui n'étaient pas « exclusivement catholiques et canadiennes-françaises⁴⁵ ». En 1943, ils s'opposent à ce que des dirigeants des *credit unions* de la Saskatchewan rencontrent ceux de la Fédération pour organiser un congrès canadien des caisses populaires et des *credit unions*. La tenue de ce congrès en septembre 1943 représente « une offense irréparable » pour l'Union régionale de Montréal. Au cours de l'année suivante, la négociation ne permet pas la résolution de ce conflit qui s'amplifie au point d'entraîner une scission au sein de cette Union régionale et la création d'une nouvelle fédération regroupant les neuf caisses dissidentes. Par ailleurs, la majorité des coopérateurs de l'Union régionale de Montréal se rallie à la Fédération provinciale. Pour les mêmes raisons, le CSC refuse de faire partie de la *Co-operative Union of Canada* (CUC). En revanche, il crée en 1946 un Conseil canadien de la coopération (CCC) pour regrouper toutes les coopératives francophones canadiennes⁴⁶.

Quelques années plus tard, le monde coopératif s'ouvre progressivement au monde extérieur. Ainsi, en 1950, la Fédération des caisses populaires de Québec devient membre de l'Institut international de l'épargne qui tient alors son congrès à Lévis. L'année suivante, la Fédération de Québec devient membre de la Confédération internationale du crédit populaire qui avait été fondée à Rome en 1949. À la suite de ces participations, elle entame

des relations avec plusieurs autres associations regroupant les coopératives de crédit, notamment l'Association nationale Luigi Luzzatti, l'Association des banques Raiffeisen allemandes, l'Association des banques populaires françaises, la Fédération des caisses de crédit mutuel du Maine et de l'Anjou et la Fédération nationale des caisses d'épargne françaises.

+ + +

45. Pierre POULIN, *Histoire du Mouvement Desjardins, Tome II : La percée des Caisses populaires, 1920-1944*, p. 299 et 301.

46. Kristian LAMARRE, *50 ans d'avenir ! 1939-1989*, Lévis, Conseil de la coopération du Québec, 1991, p. 29.

Au cours de cette décennie, les dirigeants de la Fédération « participent à des congrès internationaux tenus à Rome, Francfort, Paris, Bruxelles, Stockholm ou Helsinki⁴⁷ ». En 1957, à l'occasion de son 25^e anniversaire, la Fédération organise à Lévis le second congrès international de l'Institut international de l'épargne réunissant 1 500 délégués provenant de nombreux pays. De plus, en devenant, en 1957, membre du Conseil de la coopération du Québec (ancien CSC), la Fédération de Québec pourra également participer à l'Alliance coopérative internationale (ACI).

LA COOPÉRATION INSCRITE

DANS LE NATIONALISME ÉCONOMIQUE (1960-1990)

Les années 1950 avaient montré à la fois les limites du corporatisme social (d'où le besoin d'une certaine rupture avec l'anti-étatisme) et le potentiel de la concertation alors expérimentée (d'où le besoin d'une certaine continuité). Au sein du monde coopératif advient alors un compromis entre la vision corporatiste (conservatrice et nationaliste), qui accepte désormais les objectifs de la modernisation du Québec, et la vision libérale, qui appuie maintenant le nationalisme économique (« maître chez soi »). En même temps, l'État québécois sollicite les coopératives, notamment pour la modernisation de l'agriculture et la création de sociétés financières mixtes, telles la Société générale de financement (SGF) en 1963 et la Société de développement coopératif (SDC) en 1977. Cette quatrième configuration d'économie sociale sera traversée par deux dynamiques socioéconomiques qui s'entrechoquent en fin de période : d'abord celle, dominante, de la coopération inscrite dans le nationalisme économique, puis celle de l'émergence de coopératives qui contestent le nationalisme économique au nom d'une démocratisation de l'économie⁴⁸.

Si les années 1960 et 1970 ont été une période d'expansion, les années 1980 représentent une conjoncture moins favorable pour les coopératives bien établies comme en témoignent entre autres la faillite de Pêcheurs-Unis et celle de la Fédération des Magasins Co-op en 1982. De plus, même si l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976 avait soulevé beaucoup d'espoir dans le mouvement coopératif, la crise économique du

+ + +

47. Pierre POULIN, *Histoire du Mouvement Desjardins, Tome III : De la caisse au complexe financier*, op. cit., 1998, p. 76-77.

48. Benoît LÉVESQUE, « Les coopératives au Québec, deux projets distincts pour une société ? », Nicolas BARDOS-FÉLTONYI, Jacques DEFOURNY, Hubert DETREMMERIE, Jean-Louis LAVILLE, Benoît LÉVESQUE et al., *Coopération. Défis pour une démocratie économique*, Bruxelles, Éditions Ouvrières, 1993, p. 69-96.

début des années 1980 a donné lieu à une révision des politiques industrielles. Désormais, le soutien de l'État ira en priorité aux entreprises les plus susceptibles de s'imposer dans la restructuration en cours. Les coopératives en difficulté sont abandonnées à leur sort, surtout quand elles sont en concurrence avec des entreprises privées appartenant à des francophones, comme ce sera le cas dans la consommation. En revanche, les initiatives coopératives et associatives dans le domaine de la création d'emploi, du développement local et des nouveaux services collectifs seront soutenues par les pouvoirs publics. Elles sont portées par de nouveaux acteurs, soit une proportion importante de travailleurs intellectuels scolarisés et un nombre plus élevé qu'auparavant de femmes, de jeunes et de gens des villes qui ont choisi la formule coopérative ou associative pour réaliser des projets qui affectent le cadre de vie et la culture : alimentation naturelle, cliniques de santé, comptoirs alimentaires, garderies, habitation, médias communautaires, théâtre, etc. Dans leur fonctionnement, ces expérimentations misent sur la démocratie participative comme complément indispensable de la démocratie représentative.

Les tensions entre ces « nouvelles coopératives » et les coopératives plus institutionnalisées venaient également de leur adhésion à des projets sociaux différents⁴⁹. Le Conseil de la coopération du Québec (CCQ) n'échappe pas à ces remises en questions : « l'aile la plus radicale » des « nouvelles coopératives » remet en cause la stratégie de développement des « coopératives structurées » qui sont accusées de coucher avec l'ennemi en contribuant au développement de l'entreprise privée, conformément aux principes du nationalisme économique, et de négliger l'investissement dans le développement des coopératives et dans l'intercoopération⁵⁰. Avec le « chapelet de liquidations, de fusions et de transformations », tout se passe comme si l'intercoopération et le soutien de l'État au monde coopératif ne constituaient plus des acquis⁵¹. Le mouvement coopératif, celui des coopératives structurées, semblait alors en manque d'un projet social plus large (ou encore

+ + +

49. Benoît LÉVESQUE, « Les coopératives au Québec, deux projets distincts pour une société? », *op. cit.* Voir aussi Benoît LÉVESQUE, « State Intervention and Development of Cooperatives (Old and New) in Quebec (1960-1988) », *Studies in Political Economy*, printemps 1990, p. 231-244.

50. Claude LARIVIÈRE, « Le choix entre le conservatisme et le changement social », *Colloque sur l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec*, Québec, Secrétariat permanent des Conférences socioéconomiques du Québec, 1980, p. 54; Raymond G. LALIBERTÉ, *La culture politique du Conseil de la Coopération du Québec*, Sherbrooke, Chaire de la coopération du département d'économie de l'Université de Sherbrooke, 1973, p. 325.

51. Kristian LAMARRE, *op. cit.*, p. 116.

victime de la crise du nationalisme économique) alors que certaines nouvelles coopératives mettaient de l'avant un projet de socialisme autogestionnaire qui ne semblait pas pouvoir s'imposer à l'ensemble du mouvement.

Au sein de cette configuration, les relations et les échanges internationaux s'affirment principalement autour du CCQ, du Mouvement Desjardins et du monde académique. À la fin des années 1960, le CCQ se donne un Service international. Déjà, de nombreuses délégations étrangères étaient venues au Québec pour visiter les coopératives et le CCQ avait organisé des missions à l'étranger. En tant que membre du CCC, le CCQ participait aussi régulièrement aux activités de l'ACI. Ainsi, « en 1970, le directeur général du CCQ, Yvon Daneau, sera élu au Comité exécutif, puis à la vice-présidence⁵² ». Au fur et à mesure que les principaux secteurs coopératifs s'ouvrent sur le monde, le CCQ se désengage en leur faveur. En 1984, il ferme son « Service international qui était [perçu comme entrant] en concurrence avec la Société de développement international Desjardins » qui venait d'être créée. L'année suivante, quelques coopératives et mutuelles québécoises se donnent une Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) pour fournir de l'assistance technique aux projets de développement en Afrique et en Amérique latine et pour sensibiliser ses membres à la coopération internationale.

Les Caisses populaires Desjardins, dont l'idée a fait le tour du monde, seront de plus en plus présentes sur le terrain de la coopération internationale, d'abord avec l'Institut coopératif Desjardins créé en 1963, puis avec la Société de développement international Desjardins (SDID, qui devient par la suite Développement international Desjardins, DID) fondée en 1970. Créé pour répondre aux besoins de formation des dirigeants et du personnel des caisses populaires, l'Institut deviendra « un foyer de contestation des attitudes des dirigeants et du personnel⁵³ ». Délaisse par ces derniers, il répondra davantage aux demandes de formation pour l'animation sociale et le développement communautaire, dont celles de stagiaires venant des pays du Sud. Dès le départ, un conseiller pédagogique est engagé à cette fin. Des stages de perfectionnement en coopération sont conçus pour des boursiers du Bureau d'aide extérieure du Canada qui viennent de pays francophones d'Afrique et d'Asie. Des difficultés financières et des tensions avec les dirigeants de la Fédération de Québec entraîneront la fermeture de

+ + +

52. Pierre POULIN, *Histoire du Mouvement Desjardins, Tome III : De la caisse au complexe financier*, p. 82 et 126.

53. *Ibid.*, p. 300.

l'Institut coopératif Desjardins en 1973, mais une de ses retombées sera la création de la SDID. À la suite d'une mission de reconnaissance en Afrique francophone du directeur de l'Institut, une entente a été conclue avec la Compagnie internationale de développement régional (CIDR) pour développer une expertise dans le domaine de la coopération d'épargne et de crédit. Les Unions régionales des Caisses Populaires et les sociétés coopératives québécoises et canadiennes, de même que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) financent ce projet. En 1980, la CIDR devient la SDID. En 1984, une entente pluriannuelle de financement avec l'ACDI est signée pour des interventions en Afrique et en Amérique latine. À partir de 1989, la SDID intervient en Asie et en Europe de l'Est et centrale avec comme objectif de favoriser l'accès aux services financiers des populations les plus démunies.

Le monde académique s'intéresse comme jamais auparavant aux coopératives, « anciennes et nouvelles ». En 1967, le CCQ et l'Université de Sherbrooke s'associent pour mettre sur pied une Chaire de coopération qui devient plus tard un Institut de recherche et d'enseignement sur les coopératives (IRECUS). Après avoir intégré le Centre d'études en économie coopérative, spécialisé dans la formation de stagiaires africains subventionnés par l'ACDI, l'IRECUS favorise le rayonnement de la coopération québécoise à l'étranger, ce que confirme la création d'une maîtrise en coopération en 1981. De plus, des experts internationaux, à commencer par Henri Desroche, professeur de sociologie à la VI^e section de l'École pratique des hautes études, et directeur du Collège coopératif à Paris, mais aussi Paul Lambert, professeur d'Économie à l'Université de Liège et directeur du Centre international de recherche sur les entreprises publiques et coopératives (CIRIEC international), font alors des séjours au Québec, entrant en relation non seulement avec les universitaires, mais aussi avec les dirigeants d'entreprises coopératives. En 1968, l'Université Sir George William (aujourd'hui l'Université Concordia) lance un programme d'enseignement sur la coopération sous la direction de Georges Davidovic, qui avait non seulement de nombreux contacts à travers le monde, mais avait aussi assumé diverses fonctions dans plusieurs pays, à commencer par son pays d'origine, la Yougoslavie, qu'il avait quitté pour l'Angleterre⁵⁴. En 1975, avec le soutien du mouvement coopératif, notamment la Fédération des Caisses populaires

* * *

54. Georges DAVIDOVIC, *op. cit.*, p. 7-8.

Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec (FMO), l'École des HEC crée le Centre de gestion des coopératives, qui entretiendra de nombreuses relations internationales. Enfin, en 1986, l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) se dote d'une Chaire en coopération avec l'aide de la FMO⁵⁵.

La section canadienne du CIRIEC, qui a été créée en 1966 à l'initiative d'Arthur Lerner, directeur du département d'économie de l'Université Sir George William, est une association scientifique canadienne qui regroupe à la fois des universitaires intéressés aux entreprises coopératives et publiques et des dirigeants de ces entreprises. Bien qu'autonome, le CIRIEC Canada est une section nationale du CIRIEC International qui regroupe plus d'une douzaine de sections nationales, principalement en Europe. La participation des sections nationales au CIRIEC International se fait au niveau des instances de décision et des activités scientifiques comme les Congrès internationaux, les colloques, les séminaires, les groupes de recherche et une revue scientifique internationale fondée en 1908. Pour la plupart des congrès internationaux du CIRIEC, la délégation canadienne sera composée surtout d'universitaires et de dirigeants d'entreprises québécois. À partir de 1978, le CIRIEC Canada devient exclusivement francophone et se donne les coopératives comme principal objet de recherche. Il prend alors provisoirement ses distances par rapport au CIRIEC International au profit de l'Université coopérative internationale (UCI) créée en 1977 par Henri Desroche⁵⁶.

Dans une déclaration liminaire, l'UCI se définissait comme une « opération saisonnière et interuniversitaire » donnant lieu à « une université de créativité solidaires basées sur les dispositifs de recherche-action, décentralisée par ses programmes extra-muros, libre et ouverte, prolongeant les perspectives de l'éducation permanente par la prospective d'une recherche permanente⁵⁷ ». L'UCI s'adresse donc à des praticiens de la coopération et du développement désireux de faire un retour réflexif sur les expériences, avec le soutien de professeurs menant des recherches dans le domaine. Il s'agit d'une université des quatre saisons dont les activités se tiennent en Afrique subsaharienne à l'hiver, en France au printemps, au Brésil ou dans un autre pays

+ + +

55. Benoît LÉVESQUE et Marie-Claire MALO, « L'avenir de la recherche universitaire sur les coopératives. L'exemple du Québec », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 39, 1991, p. 87-99.

56. Benoît LÉVESQUE, *Le CIRIEC-Canada (1966-2006). Quarante ans de partenariat en recherche sur les entreprises publiques et d'économie sociale*, Montréal, Éditions St-Martin/Aruc en Économie sociale, à paraître au début de 2009.

57. Henri DESROCHE, « Déclaration liminaire », *Archives de sciences sociales de la coopération et du développement*, n° 46, 1978, p. 5.

à l'été et au Québec à l'automne. Les activités d'automne débutent en 1978 alors que l'Université de Sherbrooke, l'École des HEC, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) organisent chacune une semaine sur une thématique donnée avec une forte participation de chercheurs et de stagiaires étrangers⁵⁸. Ces sessions d'automne de l'UCI se sont poursuivies dans les années 1980, mais mettaient cette fois l'accent sur les relations Nord-Sud, entre autres à l'Institut de technologie agricole de La Pocatière.

UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (1990 À NOS JOURS)

La cinquième configuration résulte d'un compromis entre une ÉS définie par la coopération et une économie solidaire issue d'une grande diversité d'initiatives de la société civile. Dans cette perspective, la reconnaissance explicite d'une ÉS inclusive par l'État a été précédée d'une reconnaissance *de facto* des acteurs sociaux à travers le dialogue et la délibération. Le Forum pour l'emploi, une initiative non gouvernementale créée en 1987 par deux professeurs d'économie, Diane Bellemare (UQÀM) et Lise Simon-Poulin (Université Laval) qui voulaient adapter la concertation à la suédoise pour relancer la création d'emploi au Québec, et qui s'est poursuivie jusqu'au début des années 1990, représente sans doute l'initiative la plus innovatrice⁵⁹. En regroupant les syndicats, les groupes communautaires, les coopératives et les chefs d'entreprises, tout en confiant la présidence à Claude Béland, président du Mouvement Desjardins et du CCQ, le Forum a pu s'avérer une expérience charnière de concertation et de reconnaissance des initiatives de la société civile. Parallèlement, les groupes communautaires se sont concertés pour se donner une vision commune, notamment avec le colloque organisé en 1986 par la Corporation de développement communautaire de Victoriaville et le colloque sur le développement économique communautaire, organisé en 1989 par le Programme économique de Pointe-Saint-Charles. De même, les communautés rurales ont tenu des États généraux en 1991, qui ont donné lieu à la création de Solidarité rurale. Pour sa part, le CCQ, sous la direction de Claude Béland, a lancé en 1990 des États généraux de la coopération dont les assises « nationales » ont été tenues au printemps 1992. Dans les syndicats, des débats ont été menés et ont

+ + +

58. Jean-Guy DESFORGES et Claude VIENNEY, *Stratégie et organisation de l'entreprise coopérative*, Montréal, Éditions du Jour, 1980 ; Benoît LÉVESQUE (dir.), *Animation sociale, entreprise communautaire et coopératives*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1979.

59. Michel PAYETTE, « Le Forum pour l'emploi : histoire et perspectives », *Interventions économiques pour une alternative sociale*, n° 24, 1992.

donné lieu en 1983 à la mise sur pied d'un fonds des travailleurs à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et, en 1996, à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). La recherche universitaire a aussi fait progresser les débats, notamment en proposant l'ÉS comme concept rassembleur⁶⁰.

Plus directement, la Marche des femmes de juin 1995 a engendré une réflexion sur l'ÉS et a contribué à la création de Comités régionaux d'économie sociale. Plus explicitement encore, le Sommet sur l'économie et l'emploi avec le Groupe de travail sur l'économie sociale (GTÉS), présidé par Nancy Neamtan, et qui rassemblait des représentants du monde coopératif, des syndicats, du secteur privé et des groupes communautaires et de femmes, a rendu possible un compromis fondateur quant à une définition et à un plan de développement de l'ÉS. Le cadre d'une concertation « nationale » pour l'économie et l'emploi contraignait tous les partenaires sociaux à prendre position pour une définition large et inclusive. Cette dernière s'inscrivait dans la perspective d'une reconnaissance de l'ÉS comme partenaire à part entière du développement économique et social, à l'exemple du mouvement coopératif, ce qui ne se fit pas sans compromis. Pour le gouvernement québécois, l'ÉS laissait espérer la possibilité de répondre à des nouveaux besoins (par exemple, l'aide à domicile) à un coût moindre, tout en favorisant la création d'emplois. Les coopératives et les associations y ont vu une ouverture pour consolider et élargir leur champ d'activité tout en étant convaincues de pouvoir faire mieux que les secteurs public et privé. Les syndicats, en principe favorables, demanderont que les emplois de l'ÉS soient durables, de qualité et rémunérés au-dessus du salaire minimum et, surtout, qu'ils ne se substituent pas à ceux du secteur public (et du secteur privé, ajoutera le patronat), orientant ainsi l'ÉS vers les secteurs émergents. Ces conditions rejoignaient celles des groupes de femmes qui voulaient que l'ÉS puisse inclure aussi les associations de défense des droits et le travail invisible des femmes. Les caisses populaires Desjardins, bien ancrées dans les collectivités locales, iront jusqu'à fournir du personnel au GTÉS en plus de l'héberger.

À l'heure actuelle, l'ÉS compte au moins quatre grandes composantes : les coopératives, les mutuelles, les associations ayant des activités économiques, ainsi que les fonds de travailleurs et autres entreprises syndicales. Ces diverses composantes relèvent de l'État québécois pour leur incorporation. Les politiques et les stratégies de développement qui les

+ + +

60. Benoît LÉVESQUE et Marie-Claire MALO, « L'économie sociale au Québec : une notion méconnue, une réalité économique importante », Jacques DEFOURNY et José Luis MONZON CAMPOS (dir.), *op. cit.*, p. 349-403.

concernent ne sont pas intégrées pour autant, même si les orientations stratégiques de leur développement sont principalement définies par les deux regroupements que constituent le Chantier de l'ÉS et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM, antérieurement CCQ). De 1996 à 1998, le Chantier a représenté une structure de suivi du plan de développement esquissé par le GTÉS. À partir de 1999, suite à une consultation des parties concernées, il s'est autonomisé en devenant un organisme à but non lucratif (OBNL) avec son propre conseil d'administration. Comme les demandes de clarification de son mandat et de sa mission ne répondaient pas aux attentes du CCQ, ce dernier refusa alors d'en faire partie. En continuité avec le mandat du GTÉS, la mission principale du Chantier est de promouvoir l'ÉS (ce qui inclut en principe les coopératives) comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec. Par ailleurs, le CQCM a pour mission de représenter et de défendre les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois, et de favoriser son développement⁶¹. Si les diverses composantes de l'ÉS semblent mieux outillées que jamais, il faut reconnaître qu'il existe désormais des tensions entre ces deux regroupements.

En ce qui concerne les relations internationales, une définition inclusive de l'ÉS élargit le domaine des interrelations et des échanges internationaux. De même, la mondialisation et le développement durable offrent de nouvelles perspectives. Les activités internationales organisées autour des coopératives se poursuivent à partir du CQCM et des liens que les coopératives entretiennent avec l'ACI et ceux qu'entretiennent les mutuelles avec l'Association internationale des mutuelles (AIM). De nouvelles mutuelles et des fédérations coopératives se sont associées à SOCODEVI, qui intervient dans de nombreux pays du sud avec des programmes de plus en plus diversifiés, alors que les divers secteurs coopératifs continuent leur participation à des associations sectorielles internationales. Ainsi, DID est présent dans de plus en plus de pays et avec de nouveaux programmes et activités. En 2000, il a créé un Fonds d'investissement pour le développement international (FONIDI) et, en 2003, il a lancé un programme Partenariat Nord-Sud qui vise à appuyer financièrement l'informatisation de caisses partenaires en Afrique. Plus récemment, DID et ses partenaires ont mis sur pied un réseau international d'échanges et de réflexion sur la micro-finance, Profin, qui réunit 21 institutions de « finance de proximité », repré-

+ + +

61. CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION ET DE LA MUTUALITÉ, *Rapport annuel 2006. La coopération, des valeurs à transmettre*, Lévis, CQCM, 2007, p. 2.

sentant 18 pays en développement ou en émergence, répartis sur quatre continents.

Plusieurs colloques internationaux sur l'ÉS ont été organisés dont au moins deux en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : celui sur les « Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale », à Montréal en 1997, et celui sur la reconversion des économies à partir de l'ÉS, le Rendez-vous de Montréal 2002⁶². De façon plus pérenne, le Groupe d'économie sociale du Québec (GESQ) a été mis sur pied en 2000 pour organiser la 2^e Rencontre internationale de l'économie sociale sur la globalisation de la solidarité qui s'est tenue à Québec en 2001⁶³. Depuis, une troisième rencontre internationale a eu lieu à Dakar en 2005, qui a réuni des représentants d'une soixantaine de pays, alors qu'une quatrième rencontre est en préparation dans un pays européen. La mission du GESQ est de promouvoir et de soutenir la dynamique de solidarité portée par ces rencontres et d'y assurer la participation du Québec. À cette fin, le GESQ fait partie du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS⁶⁴). Dans une perspective quelque peu différente, les Rencontres du Mont-Blanc, créées en 2004, se présentent comme une alternative au Forum mondial économique de Davos⁶⁵. Elles se sont donné pour objectif de développer des projets internationaux de maillage d'entreprises et de renforcement de l'ÉS, tout en se préoccupant de relever le défi de la mondialisation dans le sens de l'économie sociale, soit de « mondialiser au profit de tous⁶⁶ ». Des dirigeants d'entreprises québécoises, telles FondAction (le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi) et la Caisse d'économie solidaire, de même que des universitaires québécois, sont engagés dans ce réseau international dont le siège social est en France.

À l'instar du CQCM, le Chantier de l'économie sociale est membre du CIRIEC Canada, du GESQ et du RIPESS. En dépit de sa jeunesse, le Chantier a noué des liens étroits avec des entreprises d'ÉS et leurs regroupements dans plusieurs pays et organisations, notamment avec le

+ + +

62. Jean-Marc FONTAN, Jean-Luis KLEIN et Benoît LÉVESQUE, *Reconversion économique et développement territorial*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003.

63. Abdou SALAM FALL, Louis FAVREAU et G  rald LAROSE (dir.), *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation : quelles alternatives ?*, Qu  bec, Presses de l'Universit   du Qu  bec, 2004.

64. Voir <http://www.ripest.net/> (21 janvier 2009).

65. Voir <http://www.rencontres-montblanc.coop> (21 janvier 2009).

66. Tel est le sous-titre de l'ouvrage rendant compte des premi  res rencontres du Mont-Blanc : Thierry JEANTET et Jean-Philippe POULNOT, *L  conomie sociale, une alternative plan  taire. Mondialiser au profit de tous*, Paris,   ditions Charles L  opold Mayer, 2007.

Forum brésilien d'économie solidaire. À la suite du Sommet sur l'économie sociale et solidaire de 2006, où l'on retrouvait des participants de 27 pays, le Chantier s'est donné « un cadre général et une vision plus stratégique » de son action à l'échelle internationale, soit l'intégration de la dimension internationale dans son travail de promotion de l'ÉS, l'accueil de délégations étrangères, la participation à des événements internationaux tel le Forum social mondial, des contrats d'expertise en tant qu'expert-conseil dans le domaine de la coopération internationale (par exemple en Argentine) et des ententes bilatérales. Ce faisant, le Chantier semble convaincu qu'« il serait illusoire de penser pouvoir construire une économie sociale et solidaire en ne tenant pas compte de la réalité hors-frontière⁶⁷ ».

Le monde universitaire québécois entretient des échanges internationaux grâce à des associations internationales, tel le CIRIEC International, avec lequel le CIRIEC Canada a régularisé ses relations à la fin des années 1980. Depuis cette date, les chercheurs québécois participent activement aux groupes internationaux de recherche sur divers thèmes, dont un portrait international de l'ÉS⁶⁸, une recherche sur le marché et les principes coopératifs⁶⁹, l'ÉS et l'insertion professionnelle⁷⁰, les associations et l'aide à domicile⁷¹, les holdings coopératifs⁷², la gouvernance des entreprises d'ÉS⁷³ et plus récemment l'évaluation de l'ÉS avec Marie Bouchard⁷⁴. En 2000, le Congrès du CIRIEC International s'est tenu à Montréal avec le soutien logistique du CIRIEC Canada. Plus de 400 dirigeants et chercheurs d'une quarantaine de pays ont alors participé aux débats sur le thème « Économie sociale et économique publique : nouvelles formes de coopération à l'ère de la mondialisation⁷⁵ ». En 2007, le CIRIEC International a tenu sa première

+ + +

67. CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, *Perspectives pour les priorités d'action du Chantier de l'économie sociale à l'échelle internationale*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, 2007, p. 7.

68. Benoît LÉVESQUE et Marie-Claire MALO, « L'économie sociale au Québec : une notion méconnue, une réalité économique importante », *op. cit.*

69. Alberto ZEVI et Juan Luis MONZON (dir.), *Coopératives, marchés, principes coopératifs*, Bruxelles, CIRIEC/De Boeck Université, 1995.

70. Jacques DEFOURNY, Louis FAVREAU et Jean-Louis LAVILLE (dir.), *Insertion et nouvelle économie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

71. Jean-Louis LAVILLE et Marthe NYSENS (dir.), *Les services sociaux entre association, État et marché. L'aide aux personnes âgées*, Paris, La Découverte/Mauss/CRIDA, 2001.

72. Daniel CÔTÉ, *Les holdings coopératifs. Évolution ou transformation définitive ?*, Bruxelles, CIRIEC/De Boeck Université, 2001.

73. Marie BOUCHARD, Jacques BOUCHER, Rafael CHAVES et Robert SCHEDIWIY, « Gouvernance et management en économie sociale », *Économie et Solidarités*, vol. 35, n° 1, 2004, p. 16-162.

74. Marie BOUCHARD (dir.), *The Worth of the Social Economy. An International Perspective on the Evaluation of the Social Economy*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, à paraître en 2009.

75. Benoît LÉVESQUE, Marie-Claire MALO et Bernard THIRY, « Économie sociale et économie publique. Nouvelles formes de coopération à l'ère de la mondialisation », *Annals of Public and Cooperative Economy/Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, vol. 72, n° 3, 2001., p. 311-321.

Conférence mondiale sur l'économie sociale à Victoria (Colombie-Britannique), avec le soutien du CIRIEC Canada et en association avec le Canadian Social Economy Hub.

Au cours des années 1990, les centres, chaires de recherche et instituts identifiés précédemment ont poursuivi leurs recherches en misant sur les partenariats et les collaborations internationales, alors que de nouveaux projets sont apparus. Relevons d'abord un projet ponctuel d'échanges internationaux, le Projet de coopération France-Québec en économie sociale et solidaire, mis sur pied suite à une rencontre en décembre 1998 entre Lionel Jospin, alors premier ministre de la France, et Lucien Bouchard, premier ministre du Québec. D'une durée de deux ans, ce programme réunissait dans les deux pays quatre collèges, soit un collège de chercheurs, un collège d'opérateurs, un collège syndical et un collège gouvernemental. Le mandat des chercheurs québécois et français était d'élaborer une synthèse des nouvelles approches théoriques stratégiques et méthodologiques et à analyser l'économie sociale et solidaire au Québec et en France. Quant aux opérateurs, dans les entreprises d'ÉS, ils devaient « scruter les conditions concrètes d'émergence, de développement et de pérennisation des entreprises d'économie sociale et solidaire⁷⁶ ». Plus orienté encore vers la recherche, le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a subventionné en 1999 une première Alliance de recherche Université-Communauté (ARUC) en ÉS, codirigée par l'UQÀM et le Chantier avec un axe consacré à la comparaison internationale (ARUC toujours en cours). Plus récemment, trois autres ARUC spécialisées en ÉS ont été subventionnées : en 2005, un Réseau québécois de recherche partenariale en ÉS⁷⁷ (RQRP) qui réunit la plupart des universités et des régions du Québec ; en 2006, une ARUC en Innovation sociale et développement des communautés à l'Université du Québec en Outaouais dont l'un des axes est le développement local à l'international, avec des partenaires tels le GESQ et le Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI) ; enfin en 2007, une ARUC Coopération et développement des territoires à l'Université du Québec à Rimouski, que codirigent le directeur du Centre de recherche en développement territorial, Bruno Jean, et la présidente-directrice générale du CQCM, Hélène Simard.

+ + +

76. PROJET DE COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC EN ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, « Accueil », www.unites.uqam.ca/econos/ (3 mai 2007).

77. Ce réseau est partie prenante du Canadian Social Economy Hub/Centre canadien d'économie sociale dont le siège social est à l'Université de Victoria (Colombie-Britannique, Canada).

DES RELATIONS INTERNATIONALES DE PLUS EN PLUS INSTITUTIONNALISÉES ET DIVERSIFIÉES

Étant donné leur finalité de service aux membres et leur mode de propriété et de gouvernance, les entreprises d'ÉS sont enracinées dans leur territoire national, régional, voire local. Ce faisant, elles n'ont pas tendance à se délocaliser pour obtenir de meilleurs rendements, ni à entrer dans des échanges commerciaux avec l'étranger, à moins que cela réponde directement aux besoins de leurs membres, comme c'est le cas dans les coopératives d'écoulement de produits agricoles et dans le commerce équitable. Paradoxalement, elles entretiennent des relations et des échanges internationaux qui sont apparemment plus diversifiés que ceux de la plupart des entreprises capitalistes en raison de leur forme institutionnelle qui combine un groupement de personnes et une organisation productrice de biens et/ou de services. Démarrer et développer de telles entreprises suppose une mobilisation des personnes avant même celle d'autres ressources. Sous cet angle, les entreprises d'ÉS apparaissent effectivement portées par un double mouvement d'idées et de pratiques, intimement reliées. En effet, tout se passe comme si la mise sur pied d'une organisation productrice devait non seulement répondre à des besoins non satisfaits mais aussi à des aspirations qui représentent autant de raisons d'agir. En même temps, les pratiques innovatrices circulent à travers les réseaux de coopération internationale, non seulement entre pays du Nord, mais aussi entre pays du Nord et du Sud, de plus en plus sous forme de partenariats dits « égalitaires ».

Les cinq configurations d'ÉS, qui ont dominé à un moment où à un autre, révèlent la prépondérance d'une vision de « l'économie sociale comme moyen » pour réaliser un projet plus large sur une vision de « l'économie sociale comme finalité ». À l'exception de la première configuration, plutôt centrée sur l'entraide et l'autonomie des artisans et des ouvriers, les configurations qui s'imposent entre 1880 et 1950 se caractérisent par le corporatisme et le conservatisme. Ce corporatisme sera remis en cause par une vision plus libérale de la coopération, celle de la « coopération comme finalité » défendue par les promoteurs du Conseil supérieur de la coopération, notamment le Père Georges-Henri Lévesque. Suite à la Révolution tranquille, la configuration de la coopération inscrite dans le nationalisme marque à la fois une rupture avec le conservatisme et l'anti-étatisme et une continuité dans la mesure où le nationalisme économique mise sur la concertation des grands acteurs sociaux. Enfin, la configuration actuelle peut être caractérisée par une sorte de compromis, voire une hybridation, entre celle du nationalisme économique, qui a montré ses

limites pour les coopératives, et celle d'une nouvelle ÉS portée par les nouveaux mouvements sociaux, ce qui donne lieu à un certain pluralisme des formes d'ÉS.

Au cours du premier siècle de l'ÉS, le mouvement d'idées a été alimenté principalement par deux sources, celle d'une économie sociale patronnée mise de l'avant par les leplaysiens et la doctrine sociale de l'Église catholique qui ont fourni les bases de la pensée sociale dominante de l'ÉS. Au cours de cette période, les autres sources d'influence ont été combattues voire condamnées, ce qui a réduit le champ des alliances à l'échelle internationale. Autrement dit, s'il existait quatre écoles d'ÉS en Europe, une seule était la bienvenue au Canada français. Au plan des pratiques, l'ÉS s'est d'abord inspirée des exemples européens les plus conservateurs, celui du *Boerenbond* dans l'agriculture et celui de Raiffensen dans l'épargne et le crédit, mais rapidement le modèle des caisses populaires s'est diffusé à l'échelle du Canada et des États-Unis, puis du monde, en raison de sa réussite.

Au fur et à mesure que le mouvement coopératif québécois s'est ouvert à une vision plus libérale et que certaines de ses entreprises ont pris de l'expansion, les délégations internationales de l'étranger vers le Québec et du Québec vers l'étranger se sont multipliées. Le Québec de la coopération est apparu, à certains observateurs étrangers, comme la « terre promise de la coopération⁷⁸ » alors que les Québécois sont devenus encore plus intéressés à connaître les innovations étrangères. Dans ce nouveau contexte, les relations internationales se sont institutionnalisées et spécialisées suivant trois directions. D'abord, la participation du Québec aux instances internationales d'intercoopération, telle l'ACI, au sein desquelles l'expertise des Québécois sera reconnue : ces derniers se verront confier des fonctions de dirigeants et des mandats importants. Ensuite, sa participation à la coopération internationale, parfois combinée à la solidarité internationale, contribuera au transfert des innovations et des savoir-faire vers les pays du Sud, comme on peut l'observer avec DID et SOCODEVI (et de plus en plus du Sud vers le Nord à partir des Forums mondiaux). Enfin, la recherche spécialisée dans l'ÉS s'est institutionnalisée par vagues de plus en plus fortes : celle des années 1940, notamment avec le Père Lévesque à l'Université Laval ; celle des années 1960 et 1970, avec la création de nombreux centres universitaires ayant un volet

+ + +

78. Telle était l'expression employée par Jaroslav Vanek, professeur à Cornell University, qui a fait quelques séjours au Québec (Jaroslav VANEK, « Du capitalisme à la démocratie économique et coopérative : analyse et stratégie », Gérard PELLETIER (dir.), *Le coopératisme : parasite ou propulseur ?*, Sherbrooke, IRECUS, p. 243-244).

international, et la création d'une section canadienne du CIRIEC International ; celle des années 1990 et surtout 2000, avec la création de nouveaux groupes et réseaux internationaux qu'ont favorisée la reconnaissance de l'ÉS et de nouvelles problématiques, comme celle du développement durable et celle de l'altermondialisation. Dans le domaine de la recherche comme dans celui de l'intercoopération internationale, l'ÉS et les centres universitaires agissent le plus souvent en partenariat, ce qui révèle que le mouvement de pratiques et le mouvement d'idées ne sauraient être complètement dissociés, en dépit d'une forte spécialisation du rôle de chacun.